



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

16 décembre 2014

Conseil municipal du 16 décembre 2014
Ordre du jour

	Ordre du jour - Mémo	1-2
1	Services techniques - espaces verts : plan de gestion différencié des espaces verts	3-9
2	Éducation : Fermeture partielle de la Maison de la Petite Enfance en août - Modification du règlement intérieur de la MPE	10-12
3	Moyens généraux - finances : Tarifs des services municipaux 2015	13-17
4	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations d'analyses d'eau entre la commune de Concarneau et le SIVOM Concarneau Trégunc	18
5	Commerce : Habitat 29 - demande d'exonération tarifs réglettes	19
6	Commerce-tourisme : Reversement de la subvention FISAC à l'union des commerçants	20-21
7	Ressources humaines : conventionnement avec le CDG29 pour la mise en œuvre de missions d'inspection hygiène et sécurité	22-23
8	Sport - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Hermine Concarnoise	24-26
9	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°5 - Budget principal	27
10	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe de l'assainissement	28
11	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	29
12	Direction générale des services : Représentation de la ville au CCAS	30
13	Urbanisme - foncier : Promesse unilatérale de vente (PUV) d'un terrain communal à Nexity dans le cadre de la réalisation d'un programme d'aménagement à Kerandon comprenant une résidence Seniors, des logements sociaux et une crèche	31-35
14	Direction générale des services : Avenant n°1 à la convention entre le SDIS, le syndicat mixte et la ville de Concarneau - construction du centre de secours à Concarneau	36
15	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	37

CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 16 décembre 2014

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir rejoindre votre place. Il est 19 heures et nous allons commencer ce conseil municipal avec des rangs quelque peu clairsemés.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Jacqueline DUIGOU.

(Appel des conseillers municipaux)

Le quorum est atteint.

Pardon ? Je n'ai pas vu de pouvoir, non. D'accord. Vous avez donné le pouvoir ? *Inaudible....*
D'accord, nous notons donc le pouvoir de Pierre-François Bonneau à Mme Marie Le Meur. Vous inscrivez, Mme la secrétaire générale ? Vous êtes la greffière ce soir. Bien, je continue.

En date du mercredi 10 décembre, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- les tarifs municipaux 2015,
- la promesse unilatérale de vente (PUV) d'un terrain communal à Nexity.

Vous trouverez sur votre table, un erratum concernant la grille tarifaire du budget annexe du centre des arts (pages 24 à 26 des tarifs 2015), ainsi que concernant la promesse unilatérale de vente, une notice descriptive et des plans.

Je mets aux voix l'inscription à l'ordre du jour du conseil municipal de cet erratum et de la notice descriptive.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez à vos pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

(L'inscription à l'ordre du jour des documents est adoptée à l'unanimité).

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 20 janvier 2015 à 19h00 dans cette salle du conseil municipal. Il y a un changement de date, me dit le Directeur général des services. Il était à l'origine prévu le 15 janvier. Cela vous donne quelques jours de plus pour vous remettre des fêtes.

Ce soir, à l'ordre du jour de ce conseil municipal, nous avons des sujets concernant l'urbanisme, j'interviendrai en ressources humaines et en finances pour suppléer Alain Nicolas. Il y a également des interventions concernant les services municipaux. Le premier point concerne les services techniques avec les espaces verts concernant le plan de gestion différenciée et durable des espaces verts. Le rapporteur de ce dossier est Xavier Calvarin qui va nous faire rêver dans cette période hivernale en nous montrant des images printanières qui vont nous mettre un peu de baume au cœur. M Calvarin, vous avez la parole.

M Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

Le plan de gestion différenciée des espaces verts, si on doit le définir, et vous l'avez dans le document qui est dans le rapport, est d'adapter l'entretien de chacun des sites en fonction de son usage pour favoriser la diversité de la faune et de la flore, assurer une continuité végétale, et surtout limiter l'usage des intrants phytosanitaires. C'est surtout cet objectif-là qui était visé. Le concept de base est d'intervenir autant que nécessaire mais aussi, aussi peu que possible. C'est également voir plus loin et inscrire ses actions dans le temps en ayant une gestion plus économe et plus respectueuse de l'environnement. Avec une politique de gestion différenciée, il s'agit de gérer différemment l'ensemble des sites communaux paysagers tout en gardant la qualité d'entretien nécessaire sur certains sites. Dans le cadre de cette évolution verte, les objectifs principaux sont une optimisation économique et environnementale en introduisant de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux, en adaptant la palette végétale ainsi qu'en incitant à de nouvelles pratiques. Nous verrons le reste du rapport ensemble lors de la présentation du power-point. Il y a un point supplémentaire qui est important, la ville est pour l'instant classée 3 fleurs. On ne peut passer au degré supérieur, 4 fleurs, qui au niveau tourisme est incitatif pour venir justement sur Concarneau, que si nous avons justement, un plan de gestion différenciée des espaces verts. C'est aussi une des contraintes nécessaires pour pouvoir passer au degré supérieur, à savoir les 4 fleurs, qui est un label relativement peu obtenu par les collectivités. Pour les collectivités qui se sont investies dans ce plan de gestion différenciée des espaces verts, nombre d'entre elles ont réussi à avoir ce label. Ce label met en avant bien sûr les espaces verts mais surtout la gestion « écologique » des espaces verts. Nous voulons réintroduire la faune et la flore en utilisant surtout des espèces végétales plus locales et en permettant aussi à la faune de se retrouver dans des endroits qui seraient peut-être un petit peu moins entretenus mais qui retrouveraient leur habitat, c'est un peu cela l'objectif.

Nous allons regarder ensemble, si vous le voulez, une partie du power-point sur les espaces verts. Les 4 enjeux importants, je l'ai indiqué tout à l'heure, sont l'enjeu environnemental, qui est l'enjeu principal, préserver et enrichir la biodiversité, faune et flore, gérer les ressources naturelles. Là aussi, nous avons une recherche d'économie, en utilisation de l'arrosage tout simplement. Ensuite, il y a un volet économique important, faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes, optimiser les moyens humains, matériels et financiers. Il faut savoir que nous entretenons beaucoup d'espaces avec des tontes régulières ou autres que l'on pourrait tout à fait laisser avec un entretien plus naturel avec des espèces végétales qui permettraient de couvrir ces espaces sans être obligé de venir les tondre toutes les semaines ou tous les 15 jours, comme c'est actuellement le cas.

L'enjeu culturel est de valoriser l'identité du paysage communal, mettre en valeur les sites de prestige, nous avons là-dedans aussi la réimplantation d'espèces végétales locales.

Les enjeux sociaux sont d'améliorer le cadre de vie des habitants, si on arrive à supprimer quasiment les produits phytosanitaires. Nous allons aussi retrouver une qualité de vie au niveau des habitants. Les enfants pourront aller se promener sur les pelouses. Ils pourront jouer, même quand cela aura été tondu, il n'y aura pas de traitement dessus, c'est un gros avantage. Enfin, éduquer le public à l'environnement par des journées thématiques.

Voilà les 4 enjeux importants de ce dispositif.

La mise en place commencera en 2015, le diagnostic est déjà en cours, nous avons répertorié les territoires qui sont paysagers sur Concarneau. À partir de ce diagnostic-là, nous commencerons à établir un plan de gestion différenciée, en catégorisant les espaces. Nous verrons le plan d'actions ensuite. Nous allons définir ces aménagements et nous allons aussi planifier dans le temps, les engagements financiers correspondants, parce que c'est ces espaces qui seront à reprendre. Des pelouses pourront redevenir des prairies fleuries, c'est-à-dire avec des graminées, sur lesquelles il y aura aussi des fleurs de rajoutées. Tout cela sera à faire. Les noues qui sont actuellement passées systématiquement avec la faucheuse, vont être aussi re-végétalisées, de manière à permettre à

l'eau de s'infiltrer, et nécessiter moins d'entretien. Enfin, pour que ce plan de gestion différenciée des espaces verts soit une réussite, il y aura un gros travail de communication auprès de la population. Ce n'est pas du tout un délaissé des espaces verts, c'est au contraire une pédagogie vis à vis des habitants, pour ensemble, arriver à voir sur les quartiers, comment on va pouvoir décliner cette gestion différenciée. Les conseils de quartier seront justement sollicités pour valider ces nouvelles qualifications des espaces verts. Nous aurons dans tous les quartiers évidemment, une communication auprès des habitants.

L'état qui a été fait par le Cabinet Le Brun, qui nous a accompagné depuis un an là-dessus, a décelé plutôt des points positifs. Concarneau, ce sont quand même 240 hectares à entretenir, par le service des espaces verts, ce qui est énorme, cela fait quasiment 90 m² par habitant. 50 % de ces espaces verts sont quand même accessibles à la population. Ce sont soit des jardins publics, soit des espaces naturels. Ensuite, il y a tous les espaces qui sont autour des cimetières et autour des terrains de sports... Voilà comment se déclinent les 240 hectares que nous avons sur la ville. Le point négatif, si on devait le mettre en avant, c'est que les espaces verts accompagnant les habitants et la voirie, sont nombreux, il y a beaucoup de petites surfaces relativement difficiles à entretenir. C'est un point relativement gênant pour les espaces verts.

Nous arrivons maintenant à la codification. Actuellement, il faut savoir que nous avons une codification suivant quatre gammes de traitement. Cela va du code 1 pour une gestion soignée pour les entrées de villes, les centre-villes, nous avons ensuite toutes les pelouses avec des tontes régulières avec le code 2. Le code 3 concerne la gestion rustique que nous avons commencé à voir sur certains ronds-points. Il y a enfin les milieux naturels qui sont préservés avec le code 4. Voilà le classement pour comprendre un peu derrière ce qui va se passer.

Voilà le bilan du cabinet qui a fait l'audit. Nous avons un bon investissement du service espaces verts dans la gestion régulière des espaces verts avec tout ce qui est en code 2, les espaces suivis. Nous avons aussi de bons retours sur les espaces 1 qui nous ont d'ailleurs permis d'obtenir la 3^e fleur. Ensuite, ce sont surtout les espaces verts de catégorie 3 que nous n'utilisons pas assez justement. Ce sont des espaces importants pour rétablir la faune et la flore dans ces espaces-là. Ensuite, ce sont des espaces naturels qui demandent juste des entretiens bi-annuel en général. Voilà au niveau de ce cliché-là.

Ensuite, une fois que ce bilan a été fait, nous allons passer à la gestion en tant que telle. C'est-à-dire que nous allons faire des fiches par quartier. Dans ces fiches nous allons mettre en place un certain nombre d'éléments. Nous allons essayer d'augmenter la gestion plus rustique, c'est la catégorie 3. Il s'agit des prairies fleuries, des noues végétalisées, des espèces plus rustiques placées dans des endroits des espaces verts. Ensuite, nous allons essayer de valoriser aussi l'image naturelle et la biodiversité des espaces verts de Concarneau. Je ne vais pas passer toutes les diapositives, rassurez-vous.

Mme Nicole Ziegler :

Qu'entendez vous par « noue » ?

M Xavier Calvarin :

Excusez-moi. Les noues sont des fossés qui sont de part et d'autre des pelouses et des routes et qui permettent à l'eau de s'écouler ou de s'infiltrer.

Mme Nicole Ziegler :

Ce sont des fossés quoi.

M Xavier Calvarin :

Maintenant, dans les réunions avec les techniciens, ils n'utilisent plus le terme de fossés. Ça s'appelle des noues. Les noues sont utilisées aussi pour éviter d'imperméabiliser des parkings par exemple. Sur le parking de la CCA, ce ne sont pas des fossés se sont vraiment des noues car elles sont un peu plus évasées pour que les infiltrations ne soient pas comptabilisées dans les eaux pluviales à traiter. On préfère les infiltrer à la parcelle.

En ce qui concerne l'image naturelle et la biodiversité des espaces verts, il y a tout un travail qui est déjà commencé avec les écoles sur l'éducation aux végétaux que l'on peut rencontrer. Là, du coup, ce sera beaucoup plus riche. Nous avons commencé, ne serait-ce qu'à l'école de Lanriec par

exemple, avec le jardin de Ty Liz, où nous avons quelques variétés de pommiers mais aussi dans la prairie. Nous essayons de faire du travail avec les scolaires pour identifier cela. À terme ce sera des ardoises qui permettront d'identifier les arbres et les plantes un peu caractéristiques, voire les nids de la faune que nous pourrions rencontrer.

Effectuer de sensibles économies sur la gestion, pourquoi ? Parce que nous aurons des entretiens plus espacés. Par exemple, les prairies naturelles ou prairies fleuries, il faut savoir qu'on ne les coupe que deux fois par an, c'est tout, alors qu'une pelouse c'est au minimum tous les 10 jours. Voilà le genre de choses intéressantes. Il faut savoir aussi que certains espaces verts nécessitent un arrosage régulier, alors qu'en changeant les végétaux implantés en mettant un paillage dessus, on arrive quasiment à supprimer l'arrosage. On gagne en main d'œuvre mais aussi en quantité d'eau utilisée.

Cette diapositive est intéressante. Voilà son objectif. Sur la situation de gauche, nous avons actuellement pratiquement 31 hectares en entretien poussé, nous avons en code 2, c'est-à-dire en entretien régulier, 44 hectares. En code 3, ce sont les entretiens plus rustiques, pour 35 hectares et enfin en code 4, qui sont les espaces naturels pour 97 hectares. Le but, à partir de l'étude qui a été faite par ce cabinet-là c'est d'arriver à diminuer les entretiens. On passe de 31 hectares à 28 à peu près. Ça ne change pas énormément. Ce qui changera plus par contre, c'est le code 2, c'est-à-dire tout ce qui était tondu régulièrement, nous allons essayer de généraliser les prairies fleuries. Ensuite pour le code 3, nous aurons une quantité un peu moins importante aussi. 31 hectares pour 35, nous sommes assez proches de ce qui se faisait. Ce qui va rester à l'état naturel avec des entretiens des espaces de circulation et un entretien annuel, le code 4 où on passera de 97 hectares à 120 hectares. Voilà au niveau des quantités, ce que ça donnerait. Nous arrivons à récupérer 25 hectares d'espaces naturels. Ce qui n'est pas négligeable.

Pour le plan d'action, ça va aller assez vite. Pour les nouvelles opérations d'aménagement urbaines et paysagères, tout nouveau travail sur la voirie sera accompagné d'un espace vert qui se déclinera de toute façon suivant ce schéma-là, en optimisant, si c'est en extérieur de ville, les espaces naturels ou des plantes faciles d'entretien. Ensuite, nous requalifierons les espaces verts existants il s'agit du passage des pelouses en prairies fleuries. Nous essayerons de faire une action transversale. C'est ce que j'indiquai tout à l'heure, entre les services voirie et espaces verts, et ensuite entre le service espaces verts et les scolaires tout simplement, pour que les scolaires se l'approprient et surtout le communique auprès de leurs parents. Ce sont souvent eux qui ont le vecteur le plus intéressant pour communiquer ce type de message. Ce sont les exemples qui ont été plus ou moins traités en fonction de cela.

En exemple récent, nous avons la requalification de la rue de Trégunc et des Sables Blancs. Si vous regardez il y a du paillage systématique avec des pierres dessus. Les végétaux nécessitent très peu d'entretien. Grosso-modo, ils y vont 2 ou 3 fois dans l'année pour tirer quelques adventifs autrement, cela s'entretient relativement facilement. Là, nous avons tout ce qui est prévu. Requalification des espaces verts et promenade dans la Ville-Close que nous aurons aussi à faire, l'Avenue de la Gare qui est à traiter, nous avons ces fameux écrous qui seront à revoir. L'aménagement des espaces publics de la cité de Kerandon. Dans le schéma de requalification de Kerandon, il y a toute une partie paysagère qui va être conforme à ce plan-là. Sur le plan, ce sont les projets, il y a l'aménagement paysager du plateau multimodal en centre-ville. Il ne sera plus possible de faire des aménagements routiers sans prévoir d'espaces verts qualitatifs. Il y aura une requalification des espaces verts en centre-ville. Le bout du parking de la gare sera traité de cette manière-là. Il y aura une valorisation du front de mer entre les sables-blancs et la Croix. Là aussi ce sera très minéral. Et enfin il y aura une requalification qui a déjà été faite en partie, il s'agit des entrées de ville sur la déviation avec la RD. Voilà un peu les éléments.

Sur les cartes suivantes, nous voyons les points stratégiques, le power-point vous sera mis à disposition, nous n'allons pas rester sur tous les clichés à moins qu'il y ait des questions. Nous pouvons passer assez vite sur ces diapositives.

La diapositive que nous voyons maintenant est intéressante, en effet, il y a les fameuses fiches. Cette fiche est proposée à titre d'exemple, mais elle n'est pas validée. Nous sommes bien d'accord. Ils nous ont fait une fiche sur un quartier. Ce quartier, c'est le quartier de Kerauret. Sur ce quartier, nous avons regardé ce que l'on pourrait faire pour remplacer la pelouse que l'on voit au centre à gauche. Nous pouvons voir qu'il n'y aura plus que le pourtour qui sera tondu, la partie centrale sera elle laissée en prairie fleurie. Le principe des prairies fleuries veut que lorsque ça se trouve le long des bâtiments, il y aura une bande de 2 mètres qui sera tondue ainsi que le long de la voirie. Par contre, ce qui sera à l'intérieur de ces grands espaces, restera en prairie fleurie. Nous essayons de

trouver des façons de procéder. En plus, cela permet de ramener de la couleur et de la vie dans les quartiers. Les fiches par quartier seront toutes faites de cette façon-là. Nous partirons d'un existant, nous proposerons des solutions à côté et nous allons décliner ces espaces par les codes que nous avons vus, 1, 2, 3 et 4. Et ensuite, nous communiquerons avec la population et essayerons de voir avec elle s'il y a des aménagements différents à prévoir, des souhaits particuliers ou des choses que l'on avait oubliées, ne serait-ce qu'un espace que les enfants auraient besoin pour jouer au ballon, par exemple. Là il faudra effectivement le tondre. Il y a quelques petites choses comme celles-là à traiter. Dans le plan différencié, tous les quartiers seront traités avec ce type de fiches. Le dernier point, et on s'arrêtera sur cette diapositive, est la partie communication. La réussite de ce projet, bien évidemment, ne sera possible que si la population se l'approprie, et que si la population comprend aussi pourquoi on change les habitudes. C'est pour cela que le cabinet Le Brun a bien insisté sur les différentes collectivités où ils ont procédé de cette manière-là. Dans les collectivités qui ont voulu y aller trop vite et qui ont passé l'étape de communication cela s'est relativement mal passé parce que la population s'est sentie délaissée, parce que ces espaces-là n'étaient plus aussi propres qu'avant vu que la pelouse n'était pas tondue et qu'il y avait quelques petites plantes que l'on pouvait appeler mauvaises herbes qui apparaissaient. Dans les collectivités où ils ont communiqué, et où les habitants ont eu le temps de s'imprégner de cela et de donner leur avis, cela s'est bien passé, c'est pour cela que nous avons demandé au Cabinet de nous faire une planification sur la durée du mandat. C'est un projet de mandat qui démarrera pour la partie opérationnelle dès 2015.

M André Fidelin :

Merci Xavier, pour cette présentation. Est-ce que vous avez des remarques à faire ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Marie Le Meur :

Bonsoir, nous ne sommes pas contre ce plan de gestion différenciée et durable des espaces verts. Le but est de faire des économies, me semble-t-il. Pourrait-on avoir le prix de l'étude de M Le Brun ? Combien cela a coûté et est-ce que les services n'étaient pas capables de gérer cela ? Dans le DOB, vous parliez aussi d'un budget de communication de 12 000 €, pour faire de la communication à la population. D'après ce que l'on entend, cette communication est à faire parce que les concarinois n'ont pas encore compris ce qu'était le plan de gestion des espaces verts, je ne le pense pas. Je pense que tout le monde a entendu parler des mauvaises herbes, des herbes hautes, des herbes folles. Vous parliez tout à l'heure des alentours des cimetières. Je peux parler du cimetière de Lanriec, à un moment donné, c'était assez désastreux. Je répète ce que j'ai entendu. J'ai une autre question, là c'est de la déformation professionnelle. Toutes ces prairies fleuries contiennent plein de graminées, il ne faudra pas être allergiques à Concarneau. Le retour de la faune et de la flore naturelle, vous allez peut-être me donner la réponse, c'est peut-être pour cela qu'il y a le retour du renard. Au Cabellou, il y en a vraiment beaucoup et pas qu'à cet endroit sans doute. Ce serait pour savoir si effectivement, avec l'étude et avec ce plan de communication de 12 000 €, on va vraiment faire des économies.

M André Fidelin :

Merci Mme Le Meur. Xavier, tu peux répondre là ? Est-ce que tu as tous les éléments ?

M Xavier Calvarin :

On vient de me communiquer le chiffre de l'étude qui a été faite. Ce sont 25 000 € qui avaient été financés pour cette étude, en sachant qu'ils continuent à nous accompagner. Ce n'est pas une étude terminée. Dans la gestion, il nous accompagneront encore l'année prochaine sur l'étude. Contrairement à d'autres études, j'avais cru comprendre il n'y a pas longtemps, que l'on nous reprochait de faire des études qui restaient dans les tiroirs parce qu'on ne les concrétisait pas. Cette étude-là a déjà servi pour les aménagements de la rue de Trégunc, elle a servi pour les Sables-blancs, avec des conseils de ce cabinet. Ils nous ont fait un rapport sur les connaissances de tous les espaces verts que l'on a avec des outils de cartographie, que nous n'avions pas auparavant à la mairie. Pour ce type d'études, toutes les collectivités qui y sont passées, et cela va jusqu'à des grosses collectivités, comme Rennes par exemple, elles sont toutes passées par des cabinets. Pour que le plan de gestion différenciée soit validé, ne serait-ce que pour l'habilitation aux 4 fleurs, il faut que ce soit un cabinet spécialisé qui le fasse. C'est-à-dire que nous aurions pu le bricoler en interne, d'ailleurs dans les conclusions on s'aperçoit qu'en interne on n'avait pas spécialement la même vision de notre gestion des espaces verts qu'un œil extérieur. C'est toujours bien d'avoir un

œil extérieur. Dans les 25 000 €, je peux vous assurer que quand je vois les coûts des tontes que l'on soustraite aux entreprises privées, cela va nous permettre de rentabiliser cette étude d'une façon relativement brève. Et derrière, nous aurons un outil pour travailler sur tous ces nouveaux espaces. Il ne faut pas oublier qu'il y a des nouveaux quartiers qui sortent de terre, il va y avoir de nouvelles zones qui seront à entretenir, comme par exemple Kerandon. Kerandon sera requalifié. Les espaces verts seront améliorés. Il faut bien que nous ayons un plan de gestion qui permette aux services à effectif constant d'entretenir tous ces nouveaux espaces qui vont arriver dans le cadre de la gestion des espaces verts. Ça c'est pour le cabinet d'études. Ensuite, sur la communication, il y a 12 000 €. Je ramène les choses à leur juste mesure. C'est 12 000 € sur 6 ans. C'est un plan de communication qui est établi sur la période du mandat qui est la période sur laquelle on a demandé aux services de mettre en place cette gestion différenciée. Vous voyez que cela ne fait que 2 000 € par an. Si on met cela en parallèle à d'autres budgets de communication, c'est tout à fait raisonnable. Voilà au niveau des coûts. Il y avait d'autres questions ? Ah oui, les renards, la faune. Le retour du renard à Concarneau n'est pas lié au plan de gestion différenciée des espaces verts parce qu'il était antérieur. On le constate tous, les renards se nourrissent très facilement sur le port. Tout le monde le sait. C'est vrai que nous avons beaucoup de renards sur le secteur portuaire et qui gravitent autour de Concarneau. Il suffit de circuler la nuit pour s'en apercevoir. Le renard n'a pas de caractère nuisible si ce n'est pour les poulaillers. Ce n'est pas non plus un problème, même si certaines personnes ont peur de voir quelques renards. Cela ne pose pas beaucoup de problèmes. Par contre, pour discuter avec le service des espaces verts, sur certains talus qui ne sont plus passés à la machine, ils ont retrouvé à plusieurs endroits des nichées ne serait-ce que de hérissons. Au niveau de la faune et la flore, ce qu'a indiqué le cabinet Le Brun, ne serait-ce que pour tout ce qui est abeilles et insectes intéressants dans les jardins, lorsque l'on supprime tout leur habitat, on a aussi des problèmes de pollinisation. C'est un peu dans ce sens-là que nous avons intérêt à voir ces espaces revenir au naturel, et surtout ne plus utiliser de produits phytosanitaires. En ce qui concerne les cimetières, et j'en finirai là, nous sommes effectivement régulièrement relancés par certaines personnes qui ne supportent plus de voir quelques brins de « mauvaises herbes » sortir. Il faut savoir que nous ne traitons plus les cimetières. Nous passons une machine qui aère le gravillon sable qui sert de chemin de promenade dans les cimetières. C'est fait régulièrement. Entre deux passages, c'est vrai qu'il y a quelques petites plantes que l'on aperçoit. Mais, pour y aller régulièrement, ils n'ont jamais, je vous l'assure une allure de cimetière délaissé. Seulement, c'est vrai que par le passé, c'était du « round up » en grande quantité. Il n'y avait pas un brin d'herbe qui sortait, il n'y avait pas de mauvaises herbes. Pour certaines personnes c'est cela la propreté d'un cimetière. C'est un équilibre à trouver.

M André Fidelin :

Bien, merci Xavier pour cette réponse. Claude.

M Claude Drouglazet :

Avant d'aborder le sujet, j'aimerais juste émettre une contestation concernant la charge de travail que vous nous avez donnée, M le Maire et M le Président de la CCA cette semaine, parce que deux conseils en une semaine, je vous jure que cela fait beaucoup pour quelqu'un qui travaille.

M André Fidelin :

Pour moi aussi.

M Claude Drouglazet :

J'aimerais bien que vous y pensiez la prochaine fois, de ne pas nous imposer ce rythme-là parce que je crois que je ne tiendrai pas 6 ans comme cela, je vous le dis tout de suite.

Sur le plan de gestion, évidemment, les objectifs me semblent tout à fait louables puisque nous avons besoin d'un retour au naturel sur Concarneau. Simplement, vous avez répondu sur le coût de l'étude, qui ne me choque pas outre mesure, mais ce qui me travaille un peu, c'est de savoir si vous avez fait un chiffrage d'économies financières des conséquences du plan, parce que nous sommes sur ce sujet-là, mais aussi des conséquences que cela peut avoir sur le fonctionnement du service, au niveau du personnel et donc d'avoir la part de ce qui peut être confié au service, la charge supplémentaire de travail, et voir éventuellement, ce qui peut être confié au privé. J'aurai aimé avoir cela dans le rapport sur les conséquences de ce plan.

M Xavier Calvarin :

Xavier, tu peux répondre ?

M Xavier Calvarin :

La feuille de route était très simple pour le cabinet qui a fait l'étude, c'était de permettre, à périmètre constamment augmenté des espaces verts de fonctionner avec l'équipe de régie que l'on a sans recourir davantage aux entreprises privées. Les collectivités qui l'ont fait arrivent à tenir cet objectif. Ce que nous a peu près assuré M Le Brun, et son cabinet, c'est qu'avec la requalification des espaces, on concentre le travail des agents sur des espaces de catégorie 1 et 2 où là on pourra peut-être mettre plus de monde dessus parce qu'il y aura moins d'espaces, et d'avoir une gestion plus espacée sur les autres espaces. C'est vraiment à moyens constants. Il n'y aura pas d'économies. Le but ce n'est pas de faire une économie, c'est d'arriver à continuer à avoir des espaces verts sur la ville, à les augmenter et au-delà, à ne plus utiliser les produits. Je pense que c'est un but atteignable avec ce genre d'opérations.

M Claude Drouglazet :

J'ai oublié une remarque que je voulais faire. On reproche souvent à Concarneau ville, de monopoliser les aménagements fleuris. C'est vrai que c'est ce que je ressens aussi. Je remarque que dans le plan que vous avez fait Lanriec et Beuzec, notamment sont peu présents.

M Xavier Calvarin :

Justement, Lanriec et Beuzec, contrairement à ce qui se fait maintenant, sont classés pour la partie centrale, en catégorie 1. Le fait de requalifier des espaces permettra sur ces deux bourgs-là d'avoir une petite partie des espaces en catégorie 1 comme le centre-ville. Cette remarque-là nous l'avons eue aussi, par contre, nous n'allons pas généraliser les entretiens haut de gamme, mais c'est vrai que quand nous arrivons dans ces bourgs-là c'est un peu la tristesse. Les gens de Lanriec, régulièrement aux conseils de quartier m'en faisaient la remarque. De toute façon tout est fait pour le centre-ville, mais ce n'est pas le cas, et habitant aussi la rive gauche, je comprends tout à fait l'avis des habitants.

M André Fidelin :

Merci pour ces explications. Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

M le Maire, il nous a été dit que cela faisait partie de la gestion écologique des espaces verts, c'est tout à fait louable. Pourquoi est-ce que cela n'a pas été pris en compte par le SAGE sud Cornouaille, en tout cas financièrement ? En tout cas il me semble que cela pouvait faire partie d'un financement par ce SAGE. Ça demande à voir, mais comme vous êtes vice-président du SAGE, on pourra en discuter demain ou après-demain.

M André Fidelin :

Demain matin entre autre. Mais là, ce n'est peut-être pas dans les orientations d'action du SAGE, c'est à voir.

Mme Nicole Ziegler :

D'autre part, comme nous parlons encore d'écologie et d'environnement, il a été signalé que de nombreuses décharges sauvages commençaient à prendre partout à Concarneau. Je sais que vous êtes au courant. Est-ce qu'il y a une action menée, parce que cela fait partie de la police du Maire ?

M André Fidelin :

En ce qui concerne ces décharges sauvages, j'avoue que je n'en ai pas connaissance, à moins que quelqu'un puisse répondre. Oui, Marc.

M Marc Bigot :

Effectivement, Nicole, cela a été signalé en commission urbanisme, la semaine dernière. Nous avons partagé l'information avec mon collègue Xavier aux travaux. À ce jour, rien n'est engagé. Mais le constat est fait. Je dois avouer que de notre côté au niveau urbanisme, nous n'avons rien engagé. Mais peut-être que Maguy,

Mme Maguy Baqué :

Oui, effectivement, des constatations ont été faites mais pour l'instant nous en sommes juste au stade de la constatation. Il n'y a pas eu de procédure d'engagée.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette présentation ?

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais répondre à Claude qui constate qu'il y a deux conseils dans la semaine, c'est lourd effectivement, ce n'est pas courant. C'est une semaine un peu chargée avant les vacances. Mais ça permet de constater que Claude Drouglazet ouvre les dossiers et consulte les rapports. Ce qui n'est peut-être pas le cas de tout le monde.

Brouhaha....

M André Fidelin :

Je me cache.

Ensuite, ce que je voudrais dire également, sur le plan d'actions de requalification, il me semble nécessaire, et là je m'adresse à l'élu chargé de cette thématique, que les conseils de quartier soient associés à ce plan d'actions. Ce que je vous demande, c'est d'approuver ou non la mise en place de ce plan de gestion différenciée des espaces verts.

Nous allons donc procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Très bien, je vous remercie.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Pour le 2^e point, je vais laisser la parole à M Malléjacq.

2	Éducation : Fermeture partielle de la Maison de la Petite Enfance en août - Modification du règlement intérieur de la MPE
---	---

M Éric Malléjacq :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Eric, est-ce que vous avez des remarques ?
Qui veut intervenir ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :
M le Maire, nous ne sommes pas hostiles par principe aux adaptations des actions de la ville, y compris lorsqu'il s'agit d'un service au public. Nous avons déjà discuté de ce point, lors du comité technique paritaire du 7 octobre. Quand je dis que nous en avons discuté, je dois plutôt dire que l'on nous a expliqué pourquoi il fallait fermer la maison de la petite enfance trois semaines en août, essentiellement pour faire des économies. Nous attendons que lors des commissions municipales on nous explique le problème ou l'amélioration attendue et cela dans tous les domaines. Que l'on nous fasse un bilan précis des difficultés, éventuellement que l'on propose à tous les élus qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, des solutions et que le choix leur appartienne. Au lieu de cela, on vient trop souvent nous expliquer, arguments à l'appui, combien la solution proposée est la meilleure, surtout quand le but unique, est de faire des économies. Nous voterons cependant pour cette fermeture en août, mais nous vous demandons que dans un an, un bilan soit fait pour nous permettre de juger sereinement et sincèrement de cette évolution.
D'autre part, vous nous avez parlé, M l'adjoint, d'un conseil de crèche, comment est-il constitué ?

M Éric Malléjacq :
Dans le conseil de crèche, il y a des représentants des parents des différentes sections. C'est-à-dire des parents qui ont des enfants qui sont déposés avec des contrats à l'année. Il y a également des parents qui déposent leurs enfants de façon plus occasionnelle. Il y a la directrice de la maison de la petite enfance, il y a des représentants du personnel de la petite enfance et l'adjoint à l'éducation et à l'enfance que je suis.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Sur ce dossier, je souhaite aussi émettre deux réserves. Je reprends à mon compte ce qu'a dit Nicole Ziegler. Je voudrais aussi rappeler que la halte garderie est fermée au mois d'août et qu'effectivement il y a peut-être un risque à ce qu'il y ait un surcroît de demandes sur cette période-là. Je pense qu'effectivement un bilan sera nécessaire sur cette non-continuité du service public pendant cette période-là.

M André Fidelin :
Éric ?

M Éric Malléjacq :
Il y a toujours un risque d'avoir cette demande de la halte garderie de façon importante sur le mois d'août. Ceci dit, on a quand même du recul sur cette fréquentation. Nous sommes à quelques enfants par jour, peut-être 3 ou 4. Je conçois parfaitement que cela puisse poser des problèmes à certaines familles, c'est la raison pour laquelle nous avons offert la possibilité, en cas de non occupation complète de ces 18 places par des enfants dont les familles disposent d'un contrat, de pouvoir le laisser en place pour des familles qui n'en n'auraient pas et qui serviraient de dépannage. L'évaluation dont tu parles est une chose qui paraît tout à fait envisageable, mais à priori en tout cas, compte tenu du recul que nous avons parce que c'est un recul que j'ai demandé sur plusieurs années, nous avons très peu de familles qui pourraient être concernées. Il faut savoir aussi qu'il y a d'autres communes qui ferment de façon complète leur structure petite enfance au mois d'août. Nous avons opté pour une solution hybride, entre la fermeture totale et le service complet, justement à la fois pour offrir un service public qui correspond à la fréquentation que nous avons

observée sur les années précédentes et en laissant cette souplesse en cas de dépannage.

M André Fidelin :

Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :

La maison de la petite enfance est fermée partiellement parce qu'il reste 18 places, mais pour la halte-garderie, c'est fermé complètement ?

M Éric Malléjacq :

Oui, la halte-garderie est fermée complètement. Ceci dit, si les 18 places ne sont pas remplies, on peut toujours accueillir d'autres personnes.

Mme Marianne Jan :

C'est-à-dire, sur la maison de la petite enfance, on accueillerait des enfants qui seraient en garderie normalement ?

M Éric Malléjacq :

En dépannage.

Mme Marianne Jan :

Sur trois semaines ?

M Éric Malléjacq :

Non.

Mme Marianne Jan :

Si, parce que la halte-garderie est fermée pour 3 semaines. Donc ce serait pour un délai de 3 semaines.

M Éric Malléjacq :

Oui, mais les enfants ne resteraient pas forcément 3 semaines.

Mme Marianne Jan :

Nous sommes d'accord. Mais pendant 3 semaines, nous pouvons accueillir des enfants.

M Éric Malléjacq :

Dans la limite de la capacité des 18 places, parce qu'après on ne peut pas pour des raisons réglementaires et des questions de normes imposées par la PMI....

Mme Marianne Jan :

Cela m'étonne quand même, parce les enfants de la halte-garderie n'ont pas le même âge que ceux de la petite enfance.

M Éric Malléjacq :

Si, ce sont les mêmes âges. À la halte-garderie il peut y avoir des enfants qui ont le même âge que ceux qui fréquentent la maison de la petite enfance.

M André Fidelin :

Oui, Marie. Je ne vais pas faire de distinctions.

Mme Marie Le Meur :

Vous pouvez me rappeler la capacité d'accueil de la maison de la petite enfance ? Combien y-a-t-il de berceaux en tout, s'il vous plaît ?

M Éric Malléjacq :

Dans la maison de la petite enfance, pour la partie sous contrat, pour les personnes qui ont un contrat à l'année, nous avons 34 places. Il y a 10 places pour les bébés, 10 places pour les grands, et en multi-accueil, c'est-à-dire des personnes qui ont des contrats qui sont un peu moins longs, des contrats inférieurs à 4 jours, nous disposons de 9 places, cela fait 34 places à la maison de la petite

enfance pour des enfants en accueil régulier et nous avons en halte-garderie 11 places.

Mme Marie Le Meur :

Est-ce que cela répond à la demande ?

M Éric Malléjacq :

Oui, ça répond à la demande.

M André Fidelin :

Très bien, merci Éric. Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

M André Fidelin :

Vous avez reçu en annexe, l'ensemble des tarifs des services municipaux 2015. Je ne vais certainement pas les reprendre. Je vais vous donner les évolutions tarifaires les plus marquantes pour cette année 2015.

(lecture du rapport)

Voilà les principales modifications concernant les tarifs 2015. Je pense que vous en avez pris connaissance dans l'annexe jointe et je vous propose de recueillir vos observations. Nous essayerons d'y répondre dans la mesure du possible. Est-ce que vous avez des remarques sur ces tarifs ? Ces tarifs ont été consultés dans les commissions respectives mais vous avez certainement des remarques. Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :

Effectivement, il y a des remarques concernant les augmentations substantielles de certains tarifs. J'ai par exemple noté que les horodateurs, parcmètres de Concarneau fleurissent pendant l'été. Par exemple, dans la zone 2, l'heure a été augmentée de 25 %. Une augmentation d'accord, mais de 25 %, je trouve que cela est quand même excessif. Je trouve que la billetterie pour les jeunes de moins de 25 ans qui augmente d'un euro, pour des gens qui n'ont pas des ressources de milliardaires, je trouve que cela est beaucoup. Je pense que 50 centimes auraient suffi. Il y a comme ça des tarifs où on voit qu'il y a des augmentations de 5 %, comme la bibliothèque, par exemple avec + 5 % pour les étudiants, je trouve que c'est pareil, ce sont des personnes qui n'ont pas de revenus énormes. Ce sont les tarifs les plus bas qui sont augmentés le plus. Je trouve que c'est excessif. Pour la voile également, je n'ai pas trop à dire, mais c'est pareil, ça devient un peu cher, pour les stages par exemple pendant les vacances. J'ai personnellement mes petits-enfants qui en font, donc les tarifs, je connais.

Il y a également la tarification de la cuisine centrale. C'est un peu pervers de mettre cela, parce que vous mettez que le portage des repas à domicile sont à 6 euros, en HT, ce qui fait quand même facturé par la cuisine à 6,42 €, mais il n'est pas vendu ce prix-là aux bénéficiaires. Cela aurait été bien aussi de mettre le prix que les bénéficiaires payent. Vous avez fait aussi au CA du CCAS, voter une augmentation du repas d'un euro, ce qui, pour des personnes âgées ou handicapées qui n'ont pas non plus des ressources élastiques, est quand même excessif. Il y avait pratiquement la moitié des membres qui n'étaient pas d'accord.

Voilà. Il y a des remarques comme cela d'augmentations en pourcentages qui je trouve, sont assez élevées.

M André Fidelin :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :

D'une manière générale, on voit que vous faites des efforts pour ne pas trop augmenter, mais tout augmente. Rien ne diminue en tout cas. Simplement, je voudrais attirer votre attention sur les tarifs du bac du passage. Nous militons pour le transport gratuit, nous aurons j'espère l'occasion d'en parler au niveau de la communauté qui a la charge du transport. C'est symbolique, mais là on passe à 1 euro le ticket. Je pense que c'est vraiment trop cher. C'est cher pour les concarnois, c'est cher aussi pour les touristes. Avec une famille de 4 enfants, on peut prendre le carnet mais le carnet aussi augmente de 11,67 %. C'est vraiment excessif. Les gens trouvent le bac trop cher, ça reste quand même pour moi un service public à la population, ce n'est pas un élément de promenade. C'est un service public à la population. Je trouve que l'augmentation est vraiment exagérée. Même si cela paraît symbolique de passer de 0,90 à 1 €. On passe la barre de l'euro, pour moi ce n'est pas bon.

M André Fidelin :

Je veux bien répondre à Marianne concernant les horodateurs puisque j'ai les éléments. Quand j'ai lu le rapport et que j'ai vu l'augmentation de 12 %, j'ai cherché à savoir. Après, je laisserai les adjoints des délégations, chacun dans son domaine, répondre sur certains éléments d'augmentation. En ce qui concerne les horodateurs, les tarifs sont différents en fonction des zones. Il existe 2 zones. La zone 1 qui est l'hyper-centre avec la place du 8 mai, quai d'aiguillon, et la zone 2 le reste du centre ville, avenue Alain Le Lay, Avenue de la Gare, place du Général de Gaulle. La dernière augmentation des tarifs datait de 2009. C'est-à-dire 5 ans. Il y avait eu la même progressivité à l'époque. Il n'y pas d'augmentation pour les 20 minutes, augmentation de 10 centimes à partir de 40 minutes et augmentation de 20 centimes à partir de 1 heure. Vous avez compris le message. À partir de 2015, l'heure en zone 1 passe à 1€40. Les 40 minutes c'est + 10 centimes, et les 20 minutes, zéro. Nous n'avons pas bougé sur les 20 premières minutes. Pour la zone 2, pour l'heure, nous avons augmenté de 10 centimes, les 40 minutes, + 10 centimes et les 20 minutes, zéro. Nous sommes restés sur les 20 minutes. C'est dissuasif, c'est pour éviter que les gens restent trop longtemps stationnés sur des zones qui logiquement méritent qu'il y ait de la rotation. Voilà en ce qui concerne les horodateurs.

Si quelqu'un veut intervenir sur les autres sujets ? Oui, Bruno Quillivic.

M Bruno Quillivic :

Je vais intervenir sur la question du bac. C'est vrai que c'est un seuil symbolique. Je ne peux pas le nier. C'est pour cela que nous incitons, en tout cas pour les concarnois la prise de carnets de 10 tickets qui font quand même une économie de 3,30 € pour 10 traversées, ce qui est quand même intéressant. Néanmoins, ça impacte. Je voulais quand même souligner la qualité du service public du bac du passage. On va bientôt recevoir un nouveau bac beaucoup plus confortable, avec une suppression des nuisances olfactives, une réduction du bruit, la sécurisation des passagers. Nous avons un service public de qualité mais dont les tarifs ne couvrent pas le coût. Ce n'est pas le but de couvrir le coût. Aujourd'hui le budget principal participe à hauteur de 50 000 € et participera à hauteur de 150 000 € avec le futur bac, même si on va avoir des économies de fonctionnement. C'est toute la question du débat entre qui est censé payer ? Est-ce que c'est le contribuable ? Ou est-ce que c'est l'utilisateur qui est censé payer ? Là, je suis d'accord, c'est un débat. Encore une fois, on souhaite encore inciter pour que les concarnois aillent vers l'achat de carnets qui au final font des économies sur le long terme.

M André Fidelin :

Merci Bruno. C'est sûr que si c'est gratuit, on ne se pose plus la question de savoir qui est-ce qui paye ? Xavier, tu voulais intervenir sur les tarifs du nautisme ?

M Xavier Calvarin :

Pour les tarifs du nautisme, nous sommes restés grosso-modo dans les mêmes tarifs, nous n'avons pas tellement changé. Notre responsable, directeur de l'école de voile a fait un comparatif avec toutes les autres bases municipales et privées qui sont le Cap-Coz, Douarnenez, Lorient et Carantec. En moyenne sur les stages avec les nouveaux tarifs, nous sommes à - 18 % par rapport à tous les autres. Nous sommes les moins élevés sur tout le sud du Finistère, voire le sud de la Bretagne. C'est vrai que nous essayons de contenir les tarifs. Ça a bien fonctionné, il faut savoir que nous avons une fréquentation très importante. Nous avons dépassé les 1 300 stages l'année dernière. L'intérêt d'avoir pratiqué ces tarifs-là c'est que nous sommes largement bénéficiaires, même à ces tarifs-là. Nous avons une masse de stages suffisamment importante pour faire des rentrées d'argent une fois réglées les charges des moniteurs qui sont à l'année, et celles des saisonniers. Au niveau des tarifs nous sommes restés grosso-modo là-dessus, parce que c'est aussi pour nous la possibilité de rendre Concarneau attractif pour les familles qui viennent chercher des activités pour leurs enfants, en sachant qu'en Bretagne nous ne sommes pas garantis d'avoir le beau temps. Alors que quand il pleut, même la voile fonctionne très bien et cela ne pose aucun problème aux gamins de faire de la voile quand le temps n'est pas au beau.

Au niveau des tarifs, il y a quand même un tarif que j'aimerais préciser. Il s'agit du tarif de l'eau et de l'assainissement. Je pense que vous avez tous relevé les 20 % d'augmentation sur les abonnements. Je l'avais déjà expliqué l'année dernière, mais comme nous avons une nouvelle assemblée, je vous l'explique de nouveau. Le taux moyen d'augmentation est de 4 %. C'est comme cela depuis 3 ou 4 ans. Cela avait été planifié par le service de l'eau pour pouvoir arriver à terme à financer les gros

travaux qui sont prévus. Nous avons déjà travaillé au Brunec pour quasiment 2 millions d'euros. Nous avons un nouveau château d'eau à faire. L'ARS nous le rappelle régulièrement. Ces 4 % sont le seuil que nous ne voulions pas dépasser. Il faut savoir qu'il y a quand même pas mal de logements qui ne servent qu'un ou deux mois dans l'année. Or, ces logements sont desservis de la même manière. Le réseau coûte aussi cher à entretenir pour tous ces logements. Nous avons voulu rééquilibrer entre la part fixe que tout le monde paye, parce que les réseaux servent à tout le monde, que l'on soit là un mois ou douze mois de l'année, et la part modulable qui elle est impactée par la consommation de chacun. C'est pour cela que nous rééquilibrons progressivement sur le tarif de l'abonnement qui était très bas. Ces quelques euros supplémentaires représentent 20 %. Mais cela représente sur la facture globale, sur 120 m³ par exemple, cela ne représente sur son abonnement qu'une augmentation de 2 %. Sur la consommation on arrive bien à 4 %. Par contre, les gens qui consomment très peu d'eau, ils sont effectivement plus impactés parce l'abonnement représente là une part non négligeable de leur facturation. Mais c'est tout à fait logique parce qu'ils ont quand même un réseau qui est entretenu, même s'ils ne s'en servent qu'un ou deux mois de l'année. Voilà pourquoi on fonctionne de cette manière-là. Nous allons continuer dans cette politique des tarifs. Ce sera 4 % sur la durée du mandat. C'est ce que nous avons essayé de voir avec Cyril Deléglise pour pouvoir assurer nos financements, et encore sans excès, de rénovation de nos réseaux parce qu'il en a bien besoin.

M André Fidelin :

Merci Xavier. Oui, Marie.

Mme Marie Le Meur :

Une réflexion globale. C'est vrai que tous les tarifs municipaux augmentent. Tout le monde va payer, les jeunes, les personnes âgées, les usagers etc... Je ne peux pas m'empêcher quand même de faire un rapprochement entre la subvention de 20 000 € que vous enlevez au CCAS avec les 25 000 € que vous mettez à l'étude de Le Brun pour les paysages et les jardins. Je l'ai déjà dit et Marianne l'a déjà dit l'autre jour également au CA du CCAS, c'est un choix politique que vous faites M le Maire. Je trouve cela quand même un peu dommage. Augmenter le prix du repas pour le portage de repas, augmenter les tarifs de la cuisine centrale, je trouve cela vraiment dommage. C'est une politique à laquelle je n'adhère absolument pas.

M André Fidelin :

Mais, je vous comprends, et j'accepte tout à fait votre remarque et ce n'est pas pour autant que je la partage. Parce que quand on est responsable des deniers publics, et que l'on voit la dotation de l'État diminuer, vous savez très bien qu'aujourd'hui, toutes les collectivités locales se posent la question de savoir comment équilibrer le budget de fonctionnement en 2015. Et bien, oui, on peut se poser la question. Mais je vous rappelle quand même que le déficit de la cuisine centrale est aujourd'hui de 850 000 €. Je vous le dis en passant. Ensuite, si vous parlez du CCAS, il faut savoir que sur le mandat précédent, nous avons doublé la subvention du CCAS. Je l'ai déjà dit et je le redis. Elle était en 2007 de 190 000 €, elle est aujourd'hui de 415 000 €. Tout cela pour dire que de toute façon il y a déjà l'inflation, même si aujourd'hui l'inflation est à 0,9 % mais néanmoins nous avons essayé de limiter l'augmentation des tarifs, justement en essayant de faire attention à cette augmentation et au pouvoir d'achat des citoyens qui a malheureusement tendance à diminuer. Nous sommes confrontés à un problème d'équilibre. Après, il y a peut-être des choix qui ne sont pas partagés et cela on peut le comprendre, mais néanmoins, vous savez que la Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport avait noté que nous avions des tarifs qui étaient assez limités et que nous pouvions actionner ce levier. Nous l'avons fait d'une façon réduite. C'est vrai que nous pouvons également diminuer les tarifs mais quand nous vous présenterons les comptes administratifs en juillet, ils ne seront peut-être pas ce que vous souhaitez. Nous ne pouvons pas jouer sur tous les tableaux. Quand nous sommes sur des augmentations de 1 - 2 - 3 %, il y a peut-être certaines augmentations qui sont discutables, mais néanmoins, je pense que l'ensemble des tarifs ont été majorés d'une façon très réduite. Voilà ce que je peux dire. Mais on peut très bien aussi ne pas être d'accord. Oui Xavier.

M Xavier Calvarin :

Juste un petit mot, sur la comparaison entre le coût de l'étude et la somme du CCAS, je ne trouve pas cela très correct. Vous savez très bien comme moi, que toutes les collectivités engagent des cabinets pour des prestations intellectuelles qui ont un coût. Ce n'est pas de la voirie. Ce ne sont pas des travaux. Mais je pense qu'une prestation intellectuelle a aussi le droit d'être financée au

même titre que n'importe quel aménagement. Je pense que Mme Ziegler, qui est au Conseil général, sait très bien qu'il y a de nombreuses études qui coûtent et qui n'aboutissent pas. Je prends comme exemple le CD 122 et bien d'autres, et c'est pareil à la CCA. On ne peut pas avancer dans nos collectivités avec les personnels que nous avons, lorsque nous n'avons pas les compétences en interne. Nous sommes obligés d'avoir recours systématiquement à des cabinets extérieurs. Cela ne change strictement rien au problème du CCAS. Ce n'est pas lié. C'est pour cela que j'aimerais qu'on ne mette pas en parallèle une recherche d'économies pour le CCAS comme d'ailleurs tous les services de la ville, il n'y a pas de raison que ce service-là soit exempté de cette recherche d'optimisation des deniers des contribuables. Au niveau du portage des repas, je voulais juste donner une précision que les services viennent de me donner. Le portage de repas reste à 6 € HT comme en 2014. Il n'a pas augmenté sur le budget de cette année.

M André Fidelin :

Oui, M Le Bras, je ne sais pas votre prénom.

M Antony Le Bras :

Antony.

M André Fidelin :

Antony, pardon.

M Antony Le Bras :

Je suis d'accord avec vous M Calvarin sur le fait que les collectivités ont beaucoup recours aux cabinets de consultants extérieurs et que cela est extrêmement coûteux. Il n'y a pas que les collectivités, les entreprises aussi le font, mais de manière sans doute exagérée. Ce n'est pas parce que les autres collectivités le font que vous ne pouvez pas donner l'exemple en étant particulièrement rigoureux. Si, vous le pouvez. Je pense que vous avez plus de compétences en interne que vous le pensez. Je souhaiterais que quand vous engagez des dépenses de consultant comme celles-là, le conseil municipal soit prévenu, et que l'on ait les deux possibilités. Soit le recours à une compétence interne, il y a des compétences en interne en mairie pour certains projets, et on arriverait parfois à des études qui seraient de qualité identique. On ne peut pas d'un côté dire que l'on est extrêmement rigoureux avec les deniers publics, serrer les vis sur plein de dépenses, et à côté de cela avoir systématiquement recours à des cabinets extérieurs.

M André Fidelin :

Oui, Michelle, vas-y.

Mme Michelle Lemonnier :

Vous nous dites de ne pas prendre de bureau d'études. Mais lorsque nous le faisons en interne, vous nous critiquez aussi. Pour la location des véhicules nous avons fait des études en interne et vous nous avez critiqué là-dessus. Vous, enfin votre équipe.

M André Fidelin :

Nous n'allons pas nous renvoyer la balle. Nous allons rester sur les tarifs. Je pense que vous vous êtes exprimés. Sur certains éléments nous ne serons jamais d'accord. Nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

M Claude Drouglazet :

Nous n'avons pas les tarifs du port de plaisance.

M Bruno Quillivic :

Il y a une raison à cela. En fait, avant que les tarifs soient soumis au conseil municipal, il faut tout d'abord passer par le conseil portuaire, or, le conseil portuaire aura lieu début janvier.

M André Fidelin :

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci bien.

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU).

4	Marchés publics : Constitution d'un groupement de commandes pour les prestations d'analyses d'eau entre la commune de Concarneau et le SIVOM Concarneau Trégunc
---	---

M Xavier Calvarin :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Vous avez en annexe la convention de groupement de commande. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Est-ce que nous avons évalué l'économie potentielle que cela peut engendrer ? Deuxième chose, quel est le prestataire qui va être choisi ? Est-ce que c'est sur appel d'offre ?

M Xavier Calvarin :
L'économie sera sur la quantité du marché. En général nous avons des conditions préférentielles. Regrouper le SIVOM et le service de l'eau devrait permettre d'avoir une réponse au marché plus favorable.

M André Fidelin :
Très bien. Nous pouvons passer au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

5	Commerce : Habitat 29 - demande d'exonération tarifs réglettes
---	--

Mme Michelle Lemonnier :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Michelle. Vous avez des remarques, là sur ce dossier ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

6	Commerce-tourisme : Reversement de la subvention FISAC à l'union des commerçants
---	--

Mme Michelle Lemonnier :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Michelle. Vous avez des remarques ? Oui, Antony.

M Antony Le Bras :
Je constate qu'il y a 4 actions sur 10 qui n'ont pas été réalisées. Il y avait notamment des actions qui semblaient intéressantes. J'ai envie de savoir pourquoi elles n'ont pas été réalisées. Est-ce que vous pouvez m'expliquer aussi si c'est du FISAC qui est perdu pour Concarneau ou pas ?

Mme Michelle Lemonnier :
La phase 4, concernant l'embauche d'un salarié dans la section de fonctionnement, n'a pas été accordée, donc l'action n'a pas pu avoir lieu parce que le financement n'était pas suffisant pour l'union des commerçants. L'action n°3, il s'agissait de la sonorisation permanente du centre-ville. C'était un refus majoritaire des propriétaires d'immeubles concernés. Elle n'a pas pu aboutir non plus. Nous nous étions pourtant investis au niveau de la mairie. La recherche des propriétaires n'a pas été une mince affaire. Pour les sanitaires, malheureusement il n'y avait pas d'inscription budgétaire, il n'y a donc pas eu de réalisation. L'action 5 sur la sonorisation permanente des halles n'a pas été réalisée suite à un désaccord des commerçants des halles sur la réalisation de cette action-là. L'action n°6, le journal lumineux des halles n'a pas non plus été réalisée suite au refus de l'ABF. Elle a été reportée sur le panneau numérique de la ville.

M Antony Le Bras :
Du coup, est-ce que ce sont des fonds FISAC qui sont perdus ?

Mme Michelle Lemonnier :
Oui. Et dorénavant, ce sont les villes de 3 000 habitants qui auront le droit au FISAC. Pour nous, c'est perdu.

M André Fidelin :
Merci Michelle. Il n'y a pas d'autres remarques ? Nous pouvons passer au vote ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :
Le FISAC est un dispositif principalement destiné à financer des opérations de création, maintien, modernisation, adaptation aux transmissions des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité. Les dépenses d'investissement favorisent notamment l'implantation de commerces de proximité. Vous avez fait le choix de financer le pavage de la Ville-Close grâce à ce fond. 89 % du fond FISAC lui a été consacré. Le résultat est là, esthétiquement irréprochable, techniquement aussi, déambuler dans la Ville-Close est agréable, les concarnois sont à juste titre fiers de la Ville-Close. Mais cela apporte-t-il un client de plus aux commerces, à tous les autres commerces du centre-ville, aux zones commerciales en difficulté ? Beaucoup de ces commerces vont mal. Une réflexion s'appuyant sur des études déjà existantes, notamment sur celles de la chambre de commerce, doit être de toute urgence menée avec tous, élus, commerçants, associations de consommateurs, associations de commerçants, présidents des conseils de quartier pour enrayer le déclin des zones commerciales et pour rappeler aux concarnois et aux cornouaillais, notamment cette période de fêtes que le centre de Concarneau et pas seulement la Ville-Close a encore des commerces et des rues commerciales. Mais pour combien de temps ? S'il faut en citer deux, je citerai bien volontiers la rue Dumont Durville et le quartier du Rouz. Alors oui, nous voterons pour que cette somme de 10 000 euros soit reversée à l'Union des commerçants. Et nous souhaitons, si de nombreux fonds FISAC il y a, et je pense qu'il n'y en n'aura pas pour Concarneau, consacrer plus de temps aux opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises de commerce de l'artisanat et des services. Car, aider le commerce concarnois, c'est aussi aider à l'emploi.

M François Besombes :

Je partage le regret qui avait été émis par Mme Lemonnier sur le désengagement du versement des fonds FISAC auprès des communes, notamment des communes de l'ordre de 20 000 habitants. Sachant que parallèlement les taxes qui sont prélevées auprès des grandes enseignes, elles, augmentent. Il serait bien aussi que vous puissiez intervenir dans ce sens-là, d'un côté nous avons un gouvernement qui taxe plus les grandes enseignes pour percevoir des fonds qui vont alimenter le fonds FISAC, et de l'autre côté, nous aurons des fonds qui seront moins redistribués auprès des commerçants qui aujourd'hui souffrent en effet de la crise. Merci pour le message que vous pourrez effectuer.

M André Fidelin :

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

7	Ressources humaines : conventionnement avec le CDG29 pour la mise en œuvre de missions d'inspection hygiène et sécurité
---	---

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

Est-ce que vous avez des remarques ? Claude.

M Claude Drouglazet :

Oui, M le Maire. Je crois que c'est une bonne chose car nous savons qu'il existe des tensions au sein du personnel communal compte tenu de l'ambiance budgétaire d'une manière générale. La loi du 5 juillet 2010 dont il est fait ici référence dans les visas et relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, indique que l'employeur a une obligation de s'occuper du bien être de son personnel. Cette notion de bien être est une notion extrêmement importante qui est nouvelle dans la législation du travail. Je crois que quand aujourd'hui on voit le nombre de burn-out qu'il peut y avoir dans les entreprises, et dans la fonction publique également, c'est plutôt mon secteur, c'est un élément important que de pouvoir en tenir compte. Je l'ai déjà dit au CHSCT. Mais c'est vraiment une obligation de l'employeur. Je souhaite que les élus soient attentifs à ce qu'il peut se passer ici à la mairie. C'est vrai que c'est un élément que sur la mission hygiène et sécurité, et aussi le bien être du personnel, il y ait une mission du centre de gestion. Merci M le Maire.

M André Fidelin :

Merci Claude. Ça n'a jamais été mis en place précédemment. C'est déjà une bonne chose. Là, il s'agit bien d'hygiène et de sécurité au travail. Pour l'ambiance au travail, il n'y a pas toujours l'ambiance au travail y compris dans toutes les sociétés publiques et privées. Maintenant, on essaye de faire le maximum et là nous parlons bien d'hygiène et de sécurité.

On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour l'ACFI ? Oui, Nicole ?

Mme Nicole Ziegler :

La ville de Concarneau s'est désaffiliée du CDG 122...

M André Fidelin :

Non, 29.

Mme Nicole Ziegler :

29 pardon. J'ai dit 22 ?

Mme Michelle Lemonnier :

122.

Mme Nicole Ziegler :

29, pardon.

M André Fidelin :

Radio lavoir, là vous allez y avoir le droit Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Nous passons notre temps à voter des conventions coûteuses. Est-ce que c'est de la bonne gestion ?

M André Fidelin :

Là vous parlez de quoi ?

Mme Nicole Ziegler :

La ville de Concarneau s'est désaffiliée du CDG29. D'accord ?

M André Fidelin :

Oui.

Mme Nicole Ziegler :

Depuis, nous passons notre temps à voter des conventions qui coûtent à la ville.

M André Fidelin :

Nous avons dû signer 2 conventions seulement. Je ne suis pas sûr qu'il y en ait plus. Ce sont des conventions secondaires par rapport à la priorité de l'action du CDG par rapport aux ressources humaines. Là nous sommes vraiment dans une mission complémentaire qui n'a pas un coût important.

Qui veut intervenir ? Oui, Xavier.

M Xavier Calvarin :

Je réponds à M Le Bras qui nous disait de faire en interne ce que nous pouvions faire en interne. Je rappelle que ce qui était fait par le CDG 29 précédemment nous revenait à 90 000 €. Maintenant, les services peuvent le faire. Nous l'avons vérifié auprès des services et effectivement, là nous avons réalisé une économie. Elle n'est pas forcément de 90 000 € mais nous nous en rapprochons malgré les avenants que nous pouvons passer.

M Antony Le Bras :

Je ne pense pas que nous puissions comparer le CDG29 à un cabinet de consultants et les tarifs du CDG29 à des tarifs de consultants.

M André Fidelin :

Chacun a son avis. Nous pouvons passer au vote ?

M Claude Drouglazet :

M le Maire, juste une observation par rapport à ce que vous m'avez dit concernant l'hygiène et la sécurité. J'ai quand même noté que dans la présentation de la fiche, il y a marqué la prévention des risques professionnels. Cela fait aussi partie de la mission.

M André Fidelin :

Oui, il y a la prévention.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, et 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU).

8	Sport - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Hermine Concarnoise
---	--

M Bruno Quillivic :

(lecture du rapport)

M André Fidelin :

Très bien, qui veut intervenir ?

Oui, Marie.

Mme Marie Le Meur :

C'est effectivement un sujet délicat. Croyez-vous sincèrement que ce bâtiment est réhabilitable ? A-t-on les résultats de la commission de sécurité ? Si l'étude dit que ce bâtiment n'est pas du tout réhabilitable, il y aura une perte d'argent. Qu'est ce que nous ferons de ce bâtiment après ? Il revient à qui ?

M André Fidelin :

C'est une question de Marie. Est-ce qu'il y a une autre question à ce sujet ?

M Claude Drouglazet :

Lorsque j'ai vu le sujet arriver à l'ordre du jour du conseil municipal, j'ai failli tomber de ma chaise. C'est un sujet que j'ai dû aborder moi-même il y a peut-être 25 ans. Il ne s'agit pas d'Hermine, d'USC etc... Il s'agit en fait d'un bâtiment dont on sait qu'il est complètement pourri depuis 20 ans. Et rien n'a été fait. Il faut quand même le constater. Aujourd'hui, faire réaliser une étude pour savoir s'il faut le réhabiliter, voire le démolir, c'est il me semble, tout à fait superfétatoire. C'est engager, en votant cette subvention, la section de l'Hermine de gymnastique qui n'a pas d'argent à déboursier 2 500 € pour cela. Je suis plutôt réservé, même contre le fait de voter cette subvention exceptionnelle. Je sais M le Maire que vous avez eu l'occasion d'en discuter avec la section gym dont j'ai connu un des Présidents il y a bien des années. Je crois que c'est une situation qui est impossible. On leur avait promis, je crois savoir, de pouvoir se replier vers le Porzou. On sait que cela n'a pas été possible, et on sait pourquoi. Mais la ville a suffisamment d'espaces culturels ou sportifs pour que l'on puisse espérer les dépanner au moins pendant un moment, sans qu'on les oriente vers une réhabilitation de ce bâtiment, qui pose quand même problème. C'est un problème interne à l'Hermine parce qu'il y a des jeux de propriétaires et de locataires qui sont assez complexes. Et je pense que voter cette subvention, c'est les inciter eux-mêmes à aller dans une impasse.

M André Fidelin :

D'accord. Claude, tu es dubitatif et on peut le comprendre. Je vais laisser Xavier intervenir sur le plan technique et Bruno sur le plan sportif.

M Bruno Quillivic :

Sur le plan sportif effectivement, nous sommes dans une situation où nous avons essayé de chercher toutes les solutions envisageables dans ce dossier-là. Le sujet est passé et repassé en commissions. Pour mémoire, il y avait les salles de Saint Joseph, les salles de la Forêt-Fouesnant, les salles du Porzou, les salles municipales, les anciens ateliers municipaux, tous les locaux qui pouvaient accueillir ce type d'activité. La problématique est double. La principale est que la gymnastique suppose le maintien au sol de certains agrès sportifs, ce qui exclu de fait une grande partie des salles qui sont des salles mutualisables, et donc dans lesquelles c'est impossible. Après, par rapport au nombre d'agrès, si nous avions pris une position minimale beaucoup de salles ne convenaient pas en taille à cet accueil. Nous avons effectivement recherché toutes les situations possibles et il reste aujourd'hui deux possibilités pour pouvoir loger la gym. Il s'agit de la location d'un local commercial à l'APT, c'est une des premières propositions. Nous avons actuellement une offre bien en deçà du marché de l'immobilier commercial. Mais auparavant, ce que nous avons souhaité étudier c'est qu'il n'y ait pas d'autres possibilités à moindre coût et en particulier, celle dont nous sollicitons le propriétaire depuis déjà de nombreux mois, si je n'ose dire de nombreuses années, de faire intervenir un bureau d'étude structure pour vraiment vérifier l'état du bâtiment. C'est vrai

qu'extérieurement et Xavier pourra vous le dire, il paraît en mauvais état mais la volonté est de savoir si ce ne serait moins cher de faire quelques petits travaux de maintien pour faire durer les dernières années le temps que la solution de Kerambreton soit réglée et qu'ils puissent s'installer dans le site du Porzou.

La commission de sécurité s'est réunie et elle n'a pas rendu d'avis en attendant l'intervention d'un bureau structure et en précisant, puisque Xavier était présent que l'on avait donné des accords pour des bâtiments en plus mauvais état.

Mais la situation par rapport à la gym et nombre de gymnastes l'utilisant, le propriétaire et la ville ont fait le choix de la sécurité sur ce bâtiment et d'attendre le rapport du bureau d'études structures. Le bâtiment est effectivement la propriété de l'Hermine. Il est logique que ce soit aux propriétaires de lancer cette étude. Nous étions partis du principe qu'il fallait faire un partage moitié moitié entre le G2C et l'Hermine. Dans la mesure où le G2C n'avait plus d'activité à partir du mois de septembre et n'avait plus les recettes pour le faire, nous intervenons pour la part qui aurait dû revenir au G2C. Je vais peut-être laisser Xavier sur la partie technique du bâtiment.

M Xavier Calvarin :

Je vais être rapide. Il faut savoir que ce bâtiment de l'Hermine était catégorisé comme un ERP (établissement recevant du public). Il accueillait du public, même s'il est sur du domaine privé, c'est donc un ERP, c'est donc la police du Maire qui régit l'ouverture ou pas de ce bâtiment. C'est un peu à ce titre-là que nous avons insisté à ce qu'un bilan soit fait sur ce bâtiment. Lors de la visite qui s'est effectuée avec les services de la commission de sécurité, il n'y a pas eu d'avis de prononcé car seuls étaient visibles le sol et les murs. La charpente et le plafond étaient complètement dissimulés par des plaques d'isolation, un faux-plafond dissimulait le dessus. Le dessus est une structure métallique. Nous avons fait le tour à l'extérieur du bâtiment. Manifestement, c'est une construction acier - parpaings. Les aciers ont l'air tout à fait corrects. Les pompiers nous ont dit que plutôt que de donner un avis définitif, ils aimeraient avoir un avis d'un bureau d'études structures où on sera obligé de passer vers l'extérieur parce que là, la responsabilité du Maire est engagée. Nous ne pouvons pas le faire par des services internes. Nous aurions pu regarder mais c'était très dangereux. Il faut savoir par exemple, que pour le pôle nautique, nous avons envisagé dans un premier temps de refaire la charpente, c'est une charpente métallique également et qui est bien plus âgée d'ailleurs que celle de l'Hermine. Or, nous avons fait passer également une entreprise pour vérifier la structure du bâtiment et il s'est avéré qu'il y avait une charpente ou deux, de mémoire, à renforcer parce que ces charpentes métalliques se comportent malgré tout plutôt très bien dans le temps. Nous attendons d'avoir le bilan. Pour savoir si l'ERP peut être rouvert ou pas et si le conseil municipal s'engage parce que là c'est tout le monde que cela concerne, le Maire ainsi que le conseil municipal, pour savoir exactement dans quel état est ce bâtiment avant de pouvoir se prononcer sur le fait de pouvoir le rouvrir ou pas. La structure n'a pas l'air si mauvaise que cela même si elle profondément défraîchie.

M Bruno Quillivic :

Juste pour compléter. Le bureau d'études est intervenu le 3 décembre. Nous sommes en attente de ses conclusions qui devraient arriver incessamment sous peu.

M André Fidelin :

Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Oui, à part l'étude sur la structure, y aura-t-il des travaux prévus ? Vous avez des estimations ou pas ?

M Bruno Quillivic :

C'est justement le but de l'intervention de ce bureau d'étude structures. C'est justement de nous indiquer les travaux à engager pour un maintien dans les lieux. En fonction, on se positionnera, la commission des sports et le conseil municipal ensuite, sur la réalisation de travaux ou la solution d'un local commercial. Nous restons ouverts à d'autres possibilités encore. Pour l'instant, voilà aujourd'hui où nous en sommes.

Mme Nicole Ziegler :

Nous sommes d'accord que de toute évidence ce ne sera que pour quelques années.

M Bruno Quillivic :

Oui.

M André Fidelin :

Bien, nous allons passer au vote.

Quel sont ceux qui sont favorables ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 2 CONTRE (Mme JAN, M DROUGLAZET) 2 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR M, M BONNEAU).

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

S'il n'y a pas de remarques, nous pouvons passer au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ? Pardon, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :
Les travaux de la porte au vin ne sont pas fait ?

M André Fidelin :
Non. Ils sont reportés en 2015.

M Xavier Calvarin :
Nous avons chiffré cette ligne dès les dégâts. Les dégâts ont eu lieu de mémoire le 2 ou le 3 mars. Nous avons mis une ligne budgétaire à l'époque en DM pour pouvoir le financer cette année. Ensuite, la Région a mis en place un financement pour soutenir les restaurations patrimoniales. Comme ça pouvait passer là-dedans, nous avons attendu. Nous avons d'ailleurs bien fait d'attendre parce que le montant est un peu plus élevé que les 90 000 €. C'est sans avenant pour l'instant. Nous sommes à 106 000 € de mémoire sur le marché. Cela va passer au budget 2015.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, LE MEUR G, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 16 décembre 2014

10	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget annexe de l'assainissement
----	---

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G.) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

11	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	---

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Je voulais donner une explication de vote sur les abstentions du groupe « A bâbord toute ». c'est un acte de gestion ordinaire, on s'abstient simplement par principe.

M André Fidelin :
Très bien.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme LE MEUR G.) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

12	Direction générale des services : Représentation de la ville au CCAS
----	--

M André Fidelin :
(lecture du rapport)

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
La même chose, c'est un acte de gestion ordinaire donc nous nous abstenons. Ça n'a rien à voir avec un jugement sur les personnes.

M André Fidelin :
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, LE MEUR G, MM LE BRAS, BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

13	Urbanisme - foncier : Promesse unilatérale de vente (PUV) d'un terrain communal à Nexity dans le cadre de la réalisation d'un programme d'aménagement à Kerandon comprenant une résidence Seniors, des logements sociaux et une crèche
----	--

M Marc Bigot :
(lecture du rapport)

M André Fidelin :
Merci Marc. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Marie.

Mme Le Meur Marie :
Vous parlez de nouvelle crèche associative. Vous allez donc faire une nouvelle crèche là alors qu'il y a des besoins de crèches dans d'autres quartiers de Concarneau. J'entends bien une nouvelle crèche.

M André Fidelin :
Ce que nous allons faire c'est que vous allez poser les questions et chacun dans son secteur d'intervention répondra en fonction de sa délégation. Je prends note de votre question. Vous n'avez pas d'autres remarques, Marie ?

M Claude Drouglazet :
Je vais intervenir sur le prix parce que j'estime que le prix n'est pas une bonne affaire pour la ville de Concarneau. Ce n'est pas une question, c'est un sentiment. On pourra peut-être le développer. Je pose aussi la question sur une 3^e crèche à Kerandon. Une crèche de plus à Kerandon sachant qu'il y a des demandes notamment sur Lanriec et Beuzec. Je ne pense pas que ce soit opportun de la mettre à cet endroit-là.

M André Fidelin :
Qui veut intervenir sur ce dossier ? Oui, Antony.

M Antony Le Bras :
J'attends la réponse sur la nouveauté de la crèche à savoir est-ce que c'est un transfert de la crèche associative actuelle qui est à Kerandon ou une nouvelle crèche ? Sinon, globalement, je suis plutôt favorable à ce projet dans ses 3 dimensions, logement social, transfert de la crèche associative et résidence seniors. La résidence seniors n'est pas à mon avis concurrente du foyer-logement. Les prestations étant différentes, ce projet n'a pas à être porté par une collectivité. Ce doit être un opérateur privé qui s'occupe de ce type de prestations un peu haut de gamme. L'avantage que j'y vois pour Concarneau, c'est que d'une part il n'y a pas d'impact négatif sur les finances publiques à court terme et qu'à moyen terme, il pourrait y avoir un impact positif puisqu'il y aura des rentrées fiscales. J'y vois également un impact positif en terme de création d'emplois en tout cas je l'espère. Et ma question est combien d'emplois y aura-t-il dans cette résidence seniors ? Et quel type d'emploi ?

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :
J'étais effectivement sur le problème de la crèche aussi parce que le contrat prévoit que le local de 330 m² compense les 355 000 € d'achat de terrain cédé à Nexity. La ville récupère un local de 330 m² pour l'aménagement d'une crèche associative. Qui aménage la crèche puisque le local est donné hors d'eau, hors d'air ? Qui aménage la crèche ? Le montant a-t-il été estimé ? Pour 330 m², la ville récupérerait 355 000 € qui ferait une opération blanche. J'ai pris une petite calculatrice parce que le terrain cédé à Nexity fait 2 733 m² pour 355 000 €, ce qui fait un montant de 128,06 le m², et on récupère 330 m² à 128,06, cela fait 42 259 €. La ville récupérerait une surface de 330 m². Mais la différence entre effectivement, il y a des murs et des fenêtres puisque hors d'eau, hors d'air, ça fait une différence de 300 000 €. Je trouve que cela fait beaucoup pour seulement 4 murs.

M André Fidelin :
Qui veut intervenir ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Il y a une crèche, un bâtiment hors d'air, hors d'eau, 4 murs et un toit. Il y aura besoin après des travaux qui seront menés par qui ? Est-ce que l'association qui gèrera la crèche a suffisamment de finances, des reins suffisamment solides pour investir ? Ou est-ce que ce sera à la ville ?

M André Fidelin :

Avant de laisser la parole à Marc sur ce dossier, je rappelle qu'il est vrai que ce dossier est un fil rouge depuis déjà 2008. C'est un dossier qui a subi une procédure administrative. C'est un dossier qui méritait une attention particulière sur le volet urbanisme et surtout sur la réalisation de la PUV. Comme vous pouvez le voir, ce n'est pas un montage qui est courant. En ce qui nous concerne, nous voulions nous garantir au maximum, et défendre les intérêts de la ville. Nous avons sollicité non seulement le notaire mais aussi nos avocats conseillers spécialistes dans ce domaine. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que ce projet est un projet intergénérationnel, comme dirait Pierre Maille, d'ailleurs, dans un contexte où il y a la maison de seniors, une crèche et aussi des logements sociaux. C'est un complexe global et je pense que ça va tout à fait dans le sens d'un intérêt commun entre générations. Voilà en introduction ce que je peux répondre. Je vais laisser Marc préciser et répondre à certaines questions sur le plan du dossier. J'en ai peut-être dit trop d'ailleurs.

M Marc Bigot :

Non, pas du tout. Il s'agit d'une nouvelle crèche en tant que structure. Les contacts établis par la ville le sont avec l'association « La rue béole » qui par courrier relativement récent nous indique bien évidemment qu'elle participera à toute la réflexion concernant les aménagements intérieurs avec beaucoup d'enthousiasme pour ce projet. Je les comprends aussi parce que quitter les appartements qu'ils occupent à Kerandon pour pouvoir accueillir quelques couffins supplémentaires dans une structure qui sera neuve et pour laquelle les parents auront participé à la réflexion, c'est un beau projet. Concernant le coût au mètre carré du terrain, effectivement, le terrain que cède la ville est d'un montant de 355 000 €. Les 330 m² de la surface au rez-de-chaussée d'un bâtiment qui comptera également des logements sociaux, sur 2 niveaux, nous conduit à une surface hors d'eau, hors d'air avec bien entendu, tous les réseaux, à 1 075 € le m², sur des coûts de construction classiques qui évoluent entre 1 900 - 2 000 €. Et les 900 à 1 000 € qu'il va falloir trouver seront pour les aménagements intérieurs qui seront portés par la collectivité.

La vente du terrain couvre pour 1 075 € le m² la création d'une surface qu'il va falloir aménager. C'est au niveau coût, une très bonne opération. Pour revenir aux propos de Claude, nous voyons passer en commission urbanisme, régulièrement tout ce qui est cessions ou ventes de terrains sur la commune à différents endroits. On ne peut pas dire qu'à ce tarif-là ce soit une mauvaise affaire, loin de là.

M André Fidelin :

Éric peut peut-être donner un complément d'information sur la crèche.

M Éric Malléjacq :

Actuellement, la crèche « La rue Béole » compte 18 places et l'extension est prévue jusqu'à 25 comme indiqué dans la délibération. C'est un souhait de l'association qui voulait aussi augmenter sa capacité d'accueil. C'est la seule information que j'avais à donner mais c'est vrai que pour répondre aussi à une remarque que nous avons tout à l'heure sur la concentration de structures d'accueil de la petite enfance sur Kerandon, c'est un état de fait qui est ancien et qui ne semble pas poser de problèmes actuellement. Les usagers ont un accès facile à Kerandon. Il est vrai que d'autres secteurs comme Lanriec, comme vous l'évoquiez tout à l'heure ont cette demande. Mais nous avons également des gens qui viennent de Lanriec sans trop de problème sur Kerandon.

M André Fidelin :

En ce qui concerne le nombre d'emplois, pour l'instant nous n'avons pas déterminé son nombre, mais il y aura 115 logements à la résidence seniors. Nous pouvons penser qu'en contrepartie il y aura des emplois qui seront proposés et je l'espère aux concarnois. Oui Marie.

Mme Le Meur Marie :

Depuis 2008, vous parlez de ce projet de Nexity avec une maison de seniors. Vous faites durer le plaisir parce qu'il a fallu que nous posions la question pour savoir si c'était une nouvelle crèche pour que l'on apprenne qu'il s'agissait juste d'un transfert de crèche. Vous faites vraiment durer le plaisir dans ce dossier. J'aimerais bien savoir quand même, pour cette résidence, avez-vous connaissance du

tarif de cette résidence seniors ? Qui va pouvoir y aller ? Ça va peut-être créer des emplois, mais les tarifs seront-ils exorbitants pour que ce soit des gens avec une grosse retraite qui puissent se payer ce genre de logement ?

M Marc Bigot :

Sur le fait de faire durer le plaisir, je ne sais pas qui a fait durer le plaisir depuis 2010 ? Depuis le recours.

Mme Marie Le Meur :

Juste dans la délibération, au lieu de dire qu'il s'agissait d'une nouvelle crèche il fallait seulement indiquer qu'il s'agissait d'un transfert de crèche. Nous aurions tous compris.

M Marc Bigot :

Concernant les tarifs, ce genre de résidence existe dans d'autres villes du secteur et se positionne bien dans les différentes propositions qui peuvent être faites. Je ne vais pas vous donner les tarifs ici. Je les ai mais je ne les ai pas là. Ils rentrent dans le panel des tarifs qui sont proposés à cette clientèle. Et non, il ne faut pas être nanti pour pouvoir y accéder. Pour compléter la réponse sur les emplois, ce sont des résidences qui proposent une multitude de services à la personne, en plus de la restauration, de salons de coiffure, etc... Ce sont des personnes qui sont locataires. Elles peuvent avoir tout simplement un appartement ou ensuite avoir un service qui est à la carte en fonction de leurs besoins, et de leur possibilité financière également. C'est un système à la carte.

M André Fidelin :

Je peux donner aussi un complément d'informations. Le retard est dû à deux éléments. Il s'agit du recours, de la procédure il ne faut pas le nier. Nous avons voulu ensuite donner le temps au temps, pour qu'avec les avocats et les notaires, ce document qu'est la PUV, soit rédigé d'une façon à ce que nos intérêts soient préservés. C'est le premier point. Le deuxième point est que c'est une résidence seniors qui peut être à la disposition d'une classe moyenne. Une présentation avait été faite en son temps, elle avait eu lieu au CAC. Mais je pense que dans les semaines ou mois futurs la société « Domitys » que vous connaissez présentera ce dossier. Il faut aussi reconnaître que nous avons une population qui est vieillissante à Concarneau. Cet équipement nouveau va répondre à une demande complémentaire que la population peut attendre dans cette démarche. Voilà ce que je peux dire pour conclure. Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

J'espère que cela servira aux concarnois. Cela m'étonne un peu. Je ne crois pas que l'on verra venir des personnes mais on verra.

Arrêtez de parler de projets intergénérationnels ! D'un côté vous allez avoir une résidence pour personnes âgées pour ceux qui connaissent la cascade, et de l'autre côté une crèche. Ce n'est pas un projet intergénérationnel !

Brouhaha....

M André Fidelin :

Une mixité sociale.

Mme Nicole Ziegler :

Peut-être ! Et des logements sociaux. Intergénérationnel, ça m'agace !

Brouhaha.....

Mme Nicole Ziegler :

On joue sur les mots, ça veut rien dire. Il y a comme cela des modes, intergénérationnel, projets structurants ! Ça veut tout dire et rien dire ! Voilà, je l'ai dit. On ne l'a pas eu ce soir, il y a l'effet ciseaux, j'en passe et des meilleurs.

D'autre part, s'il y a eu un recours, c'est parce que nous étions contre la révision du PLU. Je vous rappelle que ce terrain était tout d'abord un terrain qui devait servir à un parking. C'était pour cela aussi le recours. Cela a été évoqué, il faut donc remettre les choses.

M André Fidelin :

Bien, nous pouvons passer au vote ? Quels sont ceux qui sont pour ? Pardon, Claude.

M Claude Drouglazet :

Je voulais simplement vous faire la remarque. Je n'ai pas la connaissance que vous avez vous du dossier. Je ne juge que sur les pièces qu'on a bien voulu me donner. C'est pour cela aussi que je considère que le partenariat public-privé tel qu'il est prévu dans ce dossier-là ne me permet pas de dire aujourd'hui que les intérêts de la ville sont effectivement ce qu'ils devraient être. C'est-à-dire défendus comme ils devraient l'être. Il me semble que le prix de l'échange n'est pas suffisant à mon sens et aurait pu être bien plus important, sachant que Nexity est quand même une grosse société. Nexity a eu des contrariétés sur ce genre de projets. Ce qu'il faut dire, c'est que même si le prix du logement et du loyer semble à peu près correct et correspond à ce que l'on pourrait appeler la classe moyenne, le prix des prestations est souvent très élevé. Sur le prix de ces prestations, on voit des personnes qui sont investies dans ce genre de projets de devoir se retirer car elles n'avaient pas suffisamment les moyens de continuer à vivre dans ces résidences. Je ne suis pas rassuré par ce que vous nous avez dit. C'est un projet qui vous tient à cœur soit mais c'est un projet que je ne partage pas vu les éléments qui m'ont été donnés. D'autant que la crèche qui est transférée de Kerandon c'est sûrement bien pour elle, mais il faudra quand même prévoir une autre crèche de l'autre côté sur Lanriec notamment parce qu'il y a une forte demande là-dessus. J'ajoute que le foyer-logement est un peu petit pour une ville de la taille de Concarneau, il serait bon que nous ayons une réflexion là-dessus.

M André Fidelin :

Marc, tu voulais intervenir ?

M Marc Bigot :

Une petite réponse quand même. Claude, comme tu participes activement aux réunions de la commission urbanisme, et qu'à deux reprises le sujet était sur la table, mercredi dernier et mercredi avant, c'est vrai qu'il n'y a pas eu beaucoup de questions, ce qui m'a beaucoup surpris. Nous avons présenté le projet une première fois d'un point de vue architectural et mercredi dernier c'était plus sur ce dossier et c'est vrai que parmi les uns et les autres et notamment au sein de l'opposition, il n'y a pas eu de questions particulières.

M Claude Drouglazet :

Micro non branché.... Nous avons des consultations internes à notre groupe.... *micro non branché....*

M André Fidelin :

Nous pouvons passer au vote ?

Mme Marianne Jan :

Juste une petite précision. Deux secondes, ça va aller très vite. J'ai entendu que pour l'aménagement de la crèche qui va déménager, le financement de l'aménagement, j'ai entendu que vous avez dit qu'elle participerait.

M Marc Bigot :

La phrase complète, c'est, il faudra relire le PV, elle est enthousiaste de participer à la réflexion sur tous les aménagements qui pourront être faits dans ces 330 m².

Mme Marianne Jan :

On ne connaît toujours pas qui va financer l'aménagement.

M Marc Bigot :

C'est la ville.

Mme Marianne Jan :

Donc l'opération n'est pas bénéfique à la ville.

M Marc Bigot :

C'est quand même une opération qui est bénéfique aux concarnois. Pour l'association « La rue

béole » de quitter des locaux que l'on connaît et de s'installer dans ce type de nouveaux locaux, si ce n'est pas une bonne opération, je suis désolé.

M André Fidelin :

Bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Mme Nicole Ziegler :

Hop hop hop, ce n'est pas moi.

M André Fidelin :

Abstentions ?

M Bertrand Le Goff :

Il y a deux abstentions. Qui sont les deux abstentions ? Mme Marie Le Meur et Mme Nicole Ziegler.

M André Fidelin :

Très bien.

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 4 CONTRE (Mme LE MEUR G, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 2 ABSTENTIONS (Mmes LE MEUR M, ZIEGLER).

14	Direction générale des services : Avenant n° 1 à la convention entre le SDIS, le syndicat mixte et la ville de Concarneau - construction du centre de secours à Concarneau
----	--

M François Besombes :
(lecture rapport)

M André Fidelin :
Merci François. Est-ce que nous pouvons donner une livraison pour octobre 2015 ? Et une mise en service pour décembre 2015, pour la Sainte Barbe ? C'est cela ?

M François Besombes :
Oui, oui, c'est cela.

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Est-ce que nous avons mesuré l'impact budgétaire annuel du SDIS pour les finances de la commune ?

M François Besombes :
Nous sommes sur 300 000 € par an.

M André Fidelin :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

M André Fidelin :

Pour conclure, il m'est autorisé de vous présenter le tableau des décisions. Ce sont des décisions concernant des occupations temporaires de locaux, nous y retrouvons régulièrement les mêmes natures d'interventions. Il y a également des occupations de parkings, l'intervention de la réalisatrice du film « Les messagers », il y a un contrat d'extension de licences d'utilisation de logiciels, des maintenances de progiciels, une location d'exposition, un contrat de maintenance de logiciels informatiques.

Avant de conclure, je vous remercie pour votre participation et vos interventions constructives dans ce conseil municipal depuis son ouverture en mars 2014.

Nous allons déjà terminer un premier exercice, et je suis ravi de votre participation, je le dis. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :

Les numéros 2014-60 et 2014-61 sont en cours de signature, peut-on avoir une précision ?

M André Fidelin :

Je ne sais pas ce que c'est. C'est en cours de signature, je ne sais pas.

M Bertrand Le Goff :

Il est dans le circuit des signatures d'autres personnes

M André Fidelin :

Ils sont donc dans le circuit des signatures d'autres personnes.

S'agissant d'un dont acte, il n'y a pas de vote.

Mme Marianne Jan :

J'aurai voulu faire une petite remarque. Vous savez que le groupe « Laïcité aujourd'hui » célèbre tous les ans le vote de la loi de 1905 et fait une cérémonie à l'arbre de la laïcité comme tous les ans. Cette cérémonie prend de plus en plus de poids, il y a de plus en plus de personnes à venir se joindre à cette manifestation. Et depuis 3 ans, maintenant, pour la 3^e année, l'arbre de la laïcité a encore été vandalisé dans la nuit même.

Je voudrais, M le Maire, comme vous êtes aussi responsable de la sécurité des concarinois et de la ville, demander si les forces de police, dans ces cas-là, ne pourraient pas faire un petit tour la nuit, parce que le vandalisme se passe la nuit, afin d'endiguer ce genre de comportements qui devient répétitif. Je ne voudrais pas interpréter ce mouvement comme quelque chose contre la laïcité. J'espère que c'est uniquement un vandalisme de jeunes qui font cela dans un but de s'amuser. Ce ne sont peut-être pas que des jeunes d'ailleurs. Mais j'espère que ce n'est pas contre la laïcité. Je tenais à le signaler quand même.

M André Fidelin :

Malheureusement, il s'agit certainement de vandalisme que l'on retrouve un peu partout sur la ville. Ce sont des actes gratuits qui sont malheureusement l'action de quelques imbéciles et nous pouvons le regretter.

Je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes.

Mme Marianne Jan :

Merci d'avoir écouté.

La séance est levée à 21h30.